



Délibération CA-2019-11-28- 8

Exercice 2019 – Budget rectificatif n°3

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

- 3- Exercice 2018 : Budget rectificatif n°3

- **Entendu l'exposé de Madame MARCHAND, Présidente du Cnous, et de Madame LECA, Directrice générale déléguée du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **143,0 ETPT** sous plafond et **3,0 ETPT** hors plafond.
- **316 681 647 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 71 465 608 € pour les dépenses de personnel,
 - 242 404 516 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 2 811 523 € pour les dépenses d'investissement.
- **316 919 217 €** de crédits de paiement
 - 71 465 608 € pour les dépenses de personnel,
 - 242 292 629 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3 160 979 € pour les dépenses d'investissement.
- **315 782 500 €** de prévisions de recettes.
- **- 1 136 717 €** de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **+ 9 791 854 €** de variation de trésorerie.
- **- 6 622 652 €** de résultat patrimonial.
- **- 5 826 943 €** de capacité d'autofinancement.
- **- 5 081 943 €** de variation de fonds de roulement.»



Séance du conseil d'administration du Crous
du 28 novembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 20
Nombre de procurations : 7
Abstentions : 0
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Vanves, le 12 décembre 2019

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR3, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du crous le